



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 mars 2017**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril
Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

2017D-011 affectation des résultats 2016

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)-	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	215 476.38
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2016	352 555.18
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068)	96 879.39
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves "compte 1068"	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	255 675.79
(si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour..... francs)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20... (n+1)	
B) DEFICIT AU 31/12/20...	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY - ISÈRE

Envoyé en préfecture le 15/03/2017

Publié en préfecture le 15/03/2017

Affiché le 15/03/2017

ID : 038-213803638-20170308-2017D_011-DE

(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20...(N+1) Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
Fait à St-BARTHELEMY le 8 mars 2017 Le Maire	
Délibéré par le Conseil Municipal le 8 mars 2017	
Nombre de membres en exercices : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 14 Votes : Pour..14... Contre Abstentions.....	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 8 mars 2017
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 mars 2017**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril

Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

2017D-012 vote des taux d'imposition communaux

M BECT, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980
- les taux appliqués l'année dernière

Il explique que le montant des bases prévisionnelles n'est à ce jour pas encore communiqué par les services fiscaux pour l'année 2017.

Le Conseil après réflexion,

DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2017.

Pour mémoire rappel des taux d'imposition communaux

TH 10.91%

FB 19.01%

FNB 58.91%

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 8 mars 2017

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 mars 2017**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gislène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril
Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

2017D-013 vote de la proposition de budget primitif
2017

M BECT expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2017, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Après avoir entendu la proposition de budget

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

ADOpte le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	780 023euros
SECTION D'INVESTISSEMENT :	439 872euros

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 8 mars 2017
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 mars 2017**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gislène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril
Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

2017D-014 Indemnités des élus augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 10 et 16 avril 2014 ayant fixé les taux de calcul des indemnités attribuées aux élus.

Il précise que ce montant a été calculé à l'époque en faisant expressément référence à l'indice brut terminal 1015 qui n'est plus d'actualité depuis le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire indique que l'indice brut terminal de la fonction publique est désormais porté de 1015 à 1022.

Il explique que cette évolution résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) applicable à la fonction publique territoriale entérinée par décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1^{er} janvier 2017.

Par conséquent, Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre une nouvelle délibération sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision, et sans modification des taux alors consentis.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les taux des indemnités de fonction perçues :

Maire 29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoint 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le Conseil après échange,

MAINTIENT les taux de rémunération actuels

Maire 29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoint 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 8 mars
Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 mars 2017**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril
Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

2017D-015 Dossier de demande de subvention au Conseil
Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différents travaux d'aménagement de la traversée du Village réalisés en tranches successives afin d'améliorer d'une part l'esthétique du Centre Bourg, et d'autre part, et surtout pour sécuriser par ces aménagements la circulation et les déplacements des riverains et des usagers.

Il indique qu'il conviendrait à présent de constituer un cheminement piétons cycles aux abords de la RD 519, du rond point jusqu'à la limite communale avec Beaurepaire.

Il présente à l'assemblée une estimation prévisionnelle des travaux envisagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDERANT la nécessité d'établir une continuité dans la sécurisation de la traversée du village entreprise jusqu'alors,

ADOpte la proposition présentée par Monsieur le Maire de création d'un cheminement piétons cycles aux abords de la RD 519

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention au titre des aménagements de sécurité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 8 mars 2017

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 mars 2017**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, BERNIER Luc, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, GUILLOT Bernard, POINT Bruno, PUPAT Gishlène, SERPINET Claude, GIRIER Laurent, METAY Marie-Andrée, MOLLY-MITTON Anne, PONS Eve.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : JURY Cyril
Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

2017D-016 Dossier de subvention Etat par le biais du
contrat de ruralité

Monsieur le Maire, Gérard BECT, présente au Conseil Municipal le dispositif du contrat de ruralité engagé par l'Etat afin de soutenir l'investissement public local.

Il indique que les communes éligibles pour bénéficier de ce type de financement doivent être membre d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) signataire d'un contrat de ruralité avant le 30 juin 2017.

Il précise que la Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire CCTB s'engage à devenir signataire et qu'un recensement des projets est effectué sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal.

Monsieur le Maire énumère les 6 grands axes du contrat de ruralité :

- 1 Accès aux services publics et marchands et aux soins
- 2 Revitalisation des bourgs centres (rénovation de l'habitat, soutien aux commerces de proximité ...)
- 3 Attractivité du territoire
- 4 Mobilités locales et accessibilité du territoire
- 5 Transition écologique et énergétique
- 6 Cohésion sociale

et indique à l'assemblée qu'il convient de définir les projets qu'elle souhaite y intégrer.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

SOUHAITE que soient intégrés au contrat de ruralité les projets suivants :

- **TRAVAUX D'ACCESSIBILITE et TRAVAUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG**
- **CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONS SECURISE ENTRE LES COMMUNES DE SAINT BARTHELEMY ET DE BEAUREPAIRE**
- **DEMOLITION DE L'ANCIENNE TANNERIE AVEC REMISE A L'ETAT NATUREL DU SITE**

Les travaux portent sur la mise en œuvre et/ou sur le renforcement de l'accessibilité des bâtiments et sites communaux (Mairie, Ecole, Eglise et Stade municipal), ils consistent aussi à sécuriser la cour de récréation du groupe scolaire par la réalisation d'un mur de clôture. Création de deux murs à proximité de l'église et du cimetière afin d'améliorer l'esthétique du centre village.

Le cheminement piétons vise à relier en toute sécurité la commune avec les infrastructures du centre commercial et les différents services administratifs du territoire situés sur la commune de Beaurepaire.

La démolition des bâtiments de l'ancienne tannerie actuellement à l'état de friche industrielle afin de réhabiliter le site en lui restituant son caractère naturel.

En effet le classement du site en zone inondable ne permet plus d'envisager l'utilisation des bâtiments.

Montant des travaux envisagés pour chaque poste de dépenses :

ACCESSIBILITE

Accessibilité du bâtiment de la Mairie

17 828 euros HT

Accessibilité du stade municipal

13 613 euros H.T.

Accessibilité école

6 866.82 euros H.T.

Accessibilité église

3 781.50 euros H.T.



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY - ISÈRE

Envoyé en préfecture le 13/03/2017

Affiché en préfecture le 13/03/2017

Affiché le

ID 038-213803638-20170308-2017D_016-DE

TOTAL ACCESSIBILITE

42 089.32 euros HT

Mise en sécurité de la cour de l'école

7 360 euros H.T.

TOTAL TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX 49 449.32 euros H.T.

AMELIORATION ESTHETIQUE CENTRE BOURG

Mur Place église 4 905 euros HT

Mur Place du cimetière 5 940 euros H.T.

TOTAL

10 845 euros H.T.

REALISATION D'UN CHEMINEMENT PIETON

Honoraires et maîtrise d'œuvre + travaux

183 961 H.T.

DEMOLITION BATIMENTS SITE INDUSTRIEL ANCIENNE

TANNERIE

Montant

223 850 H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à constituer les dossiers correspondants

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 8 mars 2017

Le Maire, Gérard BECT

